



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2023

N° 2023 / 078

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 039-213903339-20231127-DEL2711_78_2023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 21 novembre 2023, sous la présidence de M. Le Maire Grégoire LONG ;

Etaient présents : Benoit COLIN, Alain PITON, Emmanuel ANGONIN, Rachel BOURGEOIS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, Didier BERREZ, Nathalie SAULNIER, Grégoire LONG, Serge LACROIX, Sophie CAPELLI, Eddy LUSSIANA, Sandrine NICOD, Laurence MAS

Excusés : Roseline BONDIVENNE donne pouvoir à Lauriane DAVID ; David GEAY donne pouvoir à Alain PITON ; Jean-Michel PEUGET donne pouvoir à Emmanuel ANGONIN ; Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG

Le secrétariat a été assuré par : Marie-Christine MOREL

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 15	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Bâtiments publics – Rénovation Salle des fêtes : approbation de l'avant-projet définitif et du plan de financement prévisionnel

- Vu la convention-cadre « Petites Villes de Demain » signée le 9 novembre 2022, en particulier l'orientation « Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine » ;
- Vu la fiche-action n°AX 4-2 Salle des Fêtes – Phase 1 (mise aux normes SSI et PMR) et Phase 2 (rénovation énergétique) de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » ;
- Considérant la convention-cadre « Centralité Rurale en Région » signée le 6 septembre 2022 avec la Région BFC ;
- Vu la délibération n°2023-017 du 20 février 2023 approuvant le projet de rénovation thermique et de mise aux normes en phase esquisse / avant-projet ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-040 du 9 mai 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'Atelier des Montaines (mandataire), Alain WAILLE (économiste de la construction), POSIT.IV SARL (bureau d'études thermiques), SARL BER+a (bureau d'étude structure), SAS FERMI (bureau d'études Electricité – Flux) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif de rénovation de la salle des fêtes comprenant la mise aux normes SSI et PMR et la rénovation thermique du bâtiment ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	En € HT	En €	Recettes
Mise aux normes SSI et PMR		768 023	Etat (fonds vert) 40%
- Honoraires de maîtrise d'œuvre	35 887,69	30 000	Région BFC – Etudes
- Mission OPC	2 780,00	100 000	Région BFC –
- Travaux	478 502,50		Travaux
Rénovation énergétique		384 011	Département du Jura –
- Honoraires de maîtrise d'œuvre	96 611,18		Aides aux territoires –
- Mission OPC	6 000,00		20%
- Travaux	1 288 149,00		
Mission Contrôle technique APAVE	6 750,00	638 023	Autofinancement 33%
Mission SPS	5 376,00		
TOTAL	1 920 056,36	1 920 056	

- **APPROUVE** le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de cette opération comme suit :

Phasage	Dépenses	Recettes			
	Honoraires et Travaux	Etat (Fonds vert)	Région BFC	Département du Jura	Commune
2024	640 018,79 €	256 007 €	30 000 €	128 003 €	226 008 €
2025	640 018,79 €	256 007 €	50 000 €	128 003 €	206 008 €
2026	640 018,79 €	256 007 €	50 000 €	128 003 €	206 007 €
TOTAL	1 920 056,36 €	768 022 €	130 000 €	384 011 €	638 023 €

- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert au taux maximum pour la réalisation de cette opération ;
- **SOLLICITE** l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du dispositif Effilogis au taux maximum pour la réalisation de cette opération ;
- **SOLLICITE** l'aide du Département du Jura au titre de l'aide aux Territoires au taux maximum pour la réalisation de cette opération ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Jura une autorisation de démarrage des travaux pour cette opération.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance
Marie-Christine MOREL

Pour le Maire
Grégoire LONG



